COMITE D'ENTREPRISE
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC - ROUSSILLON

Et

ECUREUIL CLUB LANGUEDOC-ROUSSILLON

Vous proposent

Le 8ème Challenge MOTO

DU 1ER AU 4 JUIN 2012

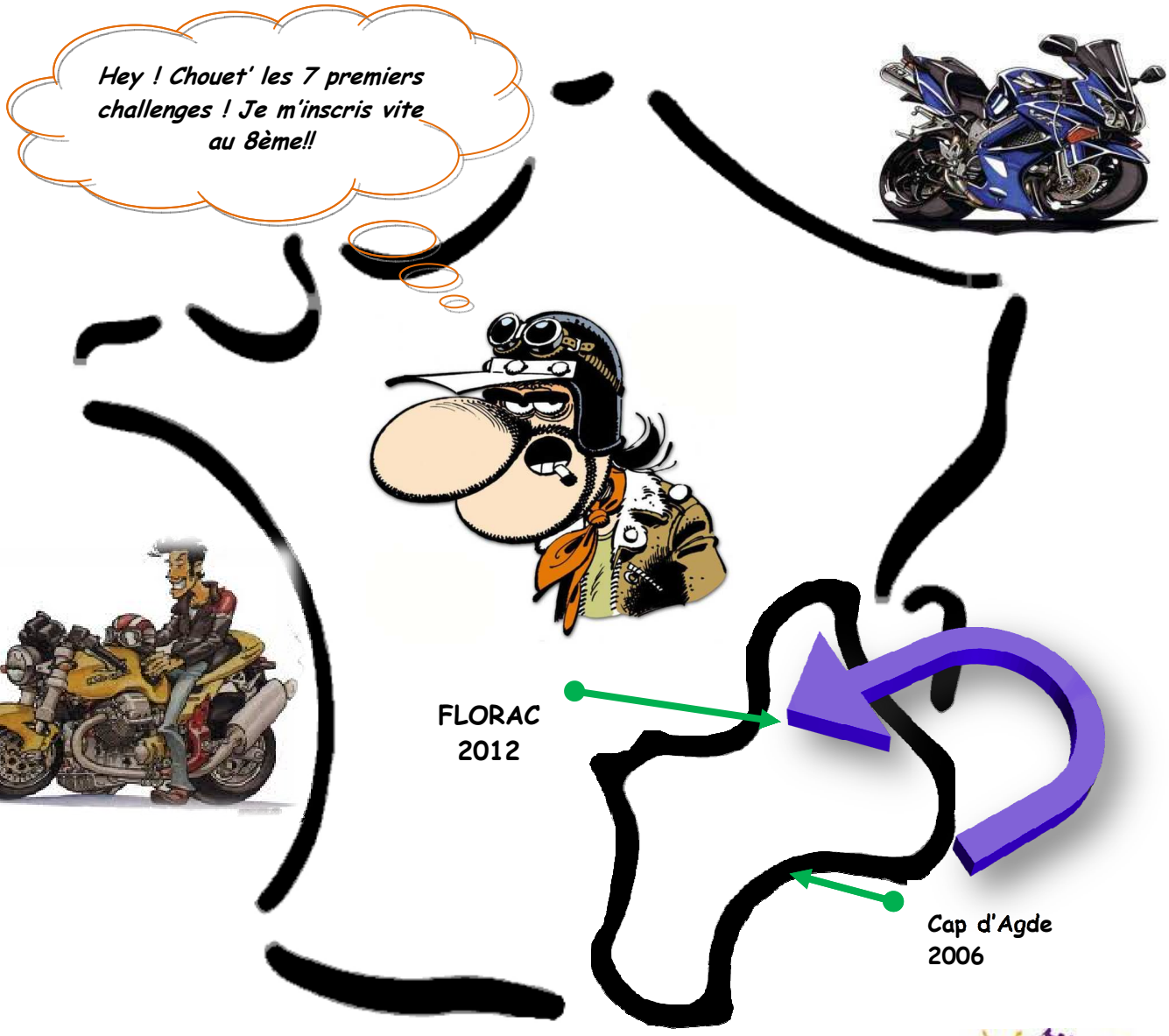

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON

GROUPE BPCE SPORTS

CELR 18 janvier 2012

En 2006, La Caisse d'Epargne du Languedoc Roussillon vous accueillait à la mer, au Cap d'Agde.
En 2012, elle vous emmènera à la montagne,
à Florac, en Lozère

Florac,est une petite cité de 2000 habitants, capitale du Parc National des Cévennes, au carrefour de trois sites Géologiques, le schiste des Cévennes, le granit du mont Lozère et le calcaire des Causses.

VVF villages
Pont du Tarn
48400 Florac
Tél. 04 66 45 01 21

courriel :
florac@vvfvillages.fr
Site Internet
lozere.net/vvf-villages-florac

La section moto de l'Ecureuil Club Languedoc Roussillon, avec le concours du Comité d'Entreprise vous recevra sur le site du VVF Pont du Tarn à 2 km du bourg de Florac.

PROGRAMME DU CHALLENGE MOTO 2012

Vendredi 1er juin 2012

Pour venir au VVF « Pont du Tarn » à Florac :

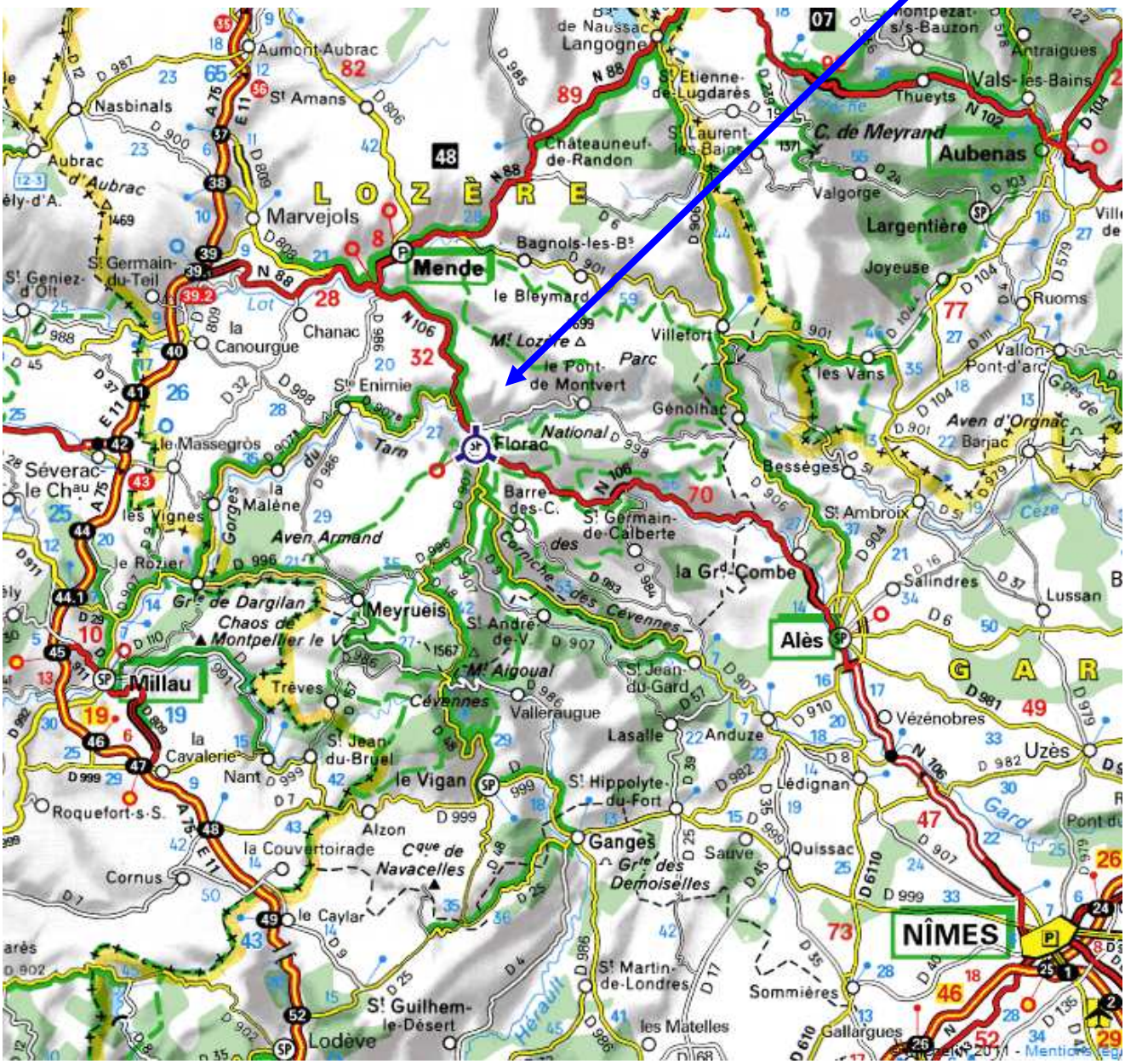

A partir de 16 Heures :

- Accueil des participants
- Remise des clés des chambres,
- Remise d'un dossier complet

A 19 Heures : Pot d'Accueil

A partir de 20 heures

- Dîner de l'ensemble des participants

Par route : Sur N 106 en venant d'Ales, continuer 2 km après Florac au rond point avant la traversée du Tarn, prendre direction Pont de Montvert, puis prendre à gauche 20 mètres après direction quartier Pont du Tarn.

Sur la N 106, en venant de Mende, au rond point juste après la traversée du Tarn, prendre direction Pont de Montvert, puis prendre à gauche 20 mètres après direction quartier Pont du Tarn.

CELR 18 janvier 2012

Du
Vendredi 1er juin 2012
Au
Lundi 4 juin 2012

On va s'occuper de vous, avec une virée en Cévennes, et une sur l'Aubrac.,
Selon le programme qui vous sera remis à votre arrivée.

Le lundi 4 juin après le petit déjeuner :

- Départ des participants après la promesse de se retrouver l'année prochaine

TARIF

La participation au challenge moto 2012 est fixée à : **220 euros** par personne.
Ce tarif comprend :

- L'hébergement en logements de 1 à 3 pièces allant de 2 à 8 personnes du vendredi soir au lundi matin (Draps et linge de toilette fournis, ménage de fin de séjour compris)
- Les repas du vendredi soir (dîner) au lundi matin (petit déjeuner).

INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est fixée au : **14 AVRIL 2012**

Le nombre total de places est limité à : **140 personnes**

CONDITIONS DE VALIDITE DES INSCRIPTIONS

- L'inscription doit être accompagnée
  - de son règlement par chèque (**220 € /participant à l'ordre de: ECLR SECTION MOTO**)
  - de la photocopie de la carte verte d'assurance (en cours de validité)
  - d'un chèque de caution de **30 € par participant à l'ordre de l'ECLR qui ne sera pas encaissé**.(Caution pour les appartements)

La licence BPCE Sports doit être à jour(2012), pour tous les participants (pilotes, passagers, CE, BP, IT CE et extérieurs)

Les inscriptions sont à envoyer à :

CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
COMITE D'ENTREPRISE
A l'attention d'Angel BALLESTEROS
254 rue Michel TEULE
BP 7330
34184 MONTPELLIER cedex 4

CONDITIONS D'ANNULATION DES INSCRIPTIONS

Annulation possible jusqu'au 1er mai 2012, par mail à :

- michel.soulignac@celr.caisse-epargne.fr
- angel.ballesteros@celr.caisse-epargne.fr
- henri.rabejac@celr.celr.caisse-epargne.fr

POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION PRATIQUE :

-michel.soulignac@celr.caisse-epargne.fr	tél : **06 89 75 76 95**
-henri.rabejac@celr.caisse-epargne.fr	tél : **06 83 57 59 94**
-angel.ballesteros@celr.caisse-epargne.fr	tél : **06 10 15 36 38**

AVIS IMPORTANT

NOUS ALLONS CIRCULER SUR DES DEPARTEMENTALES ETROITES ET SINUEUSES POUR CERTAINES. DE CE FAIT L'APPLICATION STRICTE DES REGLES DE PRUDENCE ET DE CIVISME AINSI QUE LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE SONT INDISPENSABLES

PENSEZ A SIGNALER UNE EVENTUELLE ARRIVEE TARDIVE

PENSEZ A FAIRE LE PLEIN DE VOTRE MOTO TOUS LES SOIRS

REGLEMENT MOTO

Mise à jour novembre 2011

ARTICLE 1: La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de **Groupe** BPCE Sports. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2: L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3: Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le **début** de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4: En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la manifestation l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5: Les frais de **sécurité** et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6: Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National par un Délégué, qui aura pour mission d'assister **l'Organisateur** dans le contrôle des licences. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et veillera à ce que les mesures de sécurité soient **respectées**.

ARTICLE 7: Le nombre de **participants** d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 : Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées. La Préfecture du département habilitée à valider le parcours emprunté par les motards devra en être informée au moins 30 jours avant la date de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes d'une dizaine de motos pour fluidifier la circulation (ces groupes seront encadrés par des motards de la caisse organisatrice). Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc.…) devront être avisées par l'organisation.

ARTICLE 9: Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. Une assurance spécifique à la manifestation devra être souscrite auprès de notre assureur. Il sera demandé à chaque participant de présenter une photocopie de sa carte verte d'assurance aux organisateurs du challenge.

ARTICLE 10 : L'organisateur devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11: A **l'issue** des épreuves, le challenge Groupe BPCE Sports sera attribué à l'Equipe Organisatrice.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

8ème CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 1er au 4 juin 2012 – FLORAC (48)

Participant

Nom : …… Prénom : ……

Entreprise : ……

Adresse : ……..

……

CONTACT :

Tél fixe :…… Portable : ……..

E-mail : …… ……

Personne à prévenir en cas d'urgence, et N° de tél : ……...

……

N° de licence GROUPE BPCE SPORTS : ……Groupe sa nguin : ……

Accompagnant

Nom : …… Prénom : ……

Personne à prévenir en cas d'urgence, et N° de tél : ……...

……

N° de licence GROUPE BPCE SPORTS : ……Groupe s anguin : ……

MOTO

N° immatriculation et type :…… ……

N° carte verte assurance :…… .

Joindre <u>obligatoirement</u> une photocopie de la carte verte

Prière d'entourer la (ou les) lettre(s) correspondant à votre (ou vos) taille(s) :

S M L XL XXL

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, transmettre les bulletins individuels et les règlements au capitaine de l'équipe. Merci.

La licence BPCE Sports doit être à jour(2012), pour tous les participants (pilotes, passagers, CE, BP, IT CE et extérieurs)

Joindre votre règlement : 220 € par participant ainsi que votre chèque de caution (30€ par personne)

Chèques à l'ordre de

ECLR SECTION MOTO

Adresse : CAISSE D'EPARGNE DU LANGUEDOC ROUSSILLON

COMITE D'ENTREPRISE

<u>A l'attention d'Angel BALLESTEROS</u>

254 rue Michel TEULE

B.P. 7330

34184 MONTPELLIER cedex 4

BULLETIN D'INSCRIPTION D'UNE EQUIPE

8ème CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 1er au 4 juin 2012 – FLORAC (48)

ENTREPRISE (CE, filiale, GIE…)

Nom de l'entreprise: ……

Capitaine de l'équipe (Nom, prénom) .....

Adresse : ……..

……

Tél fixe :…… Portable : ……

e-mail : …… …….

	NOM	*PRENOM*	*N° de licences*	*Participants*	
				Participant Couple	*Participant célibataire*
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

La licence BPCE Sports doit être à jour(2012), pour tous les participants (Pilotes, passagers, CE, BP, IT CE et extérieurs)

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, récapituler les inscriptions dans le tableau récapitulatif. Contrôler avant envoi la présence et la régularité des documents : bulletins individuels complétés, chèques remplis et signés, carte verte assurance. Merci.